Les comptes seront certainement rendus à leurs ayants droit au Jour de la Résurrection. À tel point que la brebis sans corne obtiendra réparation de celle qui en avait.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Les comptes seront certainement rendus à leurs ayants droit au Jour de la Résurrection. À tel point que la brebis sans corne obtiendra réparation de celle qui en avait. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Jour de la Résurrection, justice sera faite entre l’opprimé et son oppresseur. A tel point que la brebis sans corne demandera des comptes à celle qui en possédait [et l’en aura frappé dans ce bas monde] ; et Allah ne commet aucune injustice, envers qui que ce soit.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5824

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee